

(sur contrat, engagement sur 1 an du 1er janvier au 31 décembre 2025)

### TARIFS TTC en euros 2025 \* (taux de TVA en vigueur 10%)

MODE DE REGLEMENT	PARCELLE < 110m <sup>2</sup>	PARCELLE < 130m <sup>2</sup>	PARCELLE < 150m <sup>2</sup>	DATE DE REGLEMENT
AU MOIS	176 €	194 €	213 €	en début de mois par prélèvement automatique
AU TRIMESTRE	528 €	582 €	639 €	au 1er janvier au 1er avril au 1er juillet au 1er octobre
AU SEMESTRE	1 056 €	1 164 €	1 278 €	au 1er janvier au 1er juillet
A L'ANNEE	2 112 €	2 328 €	2 556 €	en début d'année

#### Frais complémentaires

- ♦ Eau : 5,50 €/m<sup>3</sup>
- ♦ Electricité : 0,85 €/kw
- ♦ Remise 15 % sur la 2ème parcelle (1 seul hébergement en tout)

#### Frais de gestion :

- ♦ Règlement à l'année: 0 €
- ♦ Règlement au semestre: 15 €
- ♦ Règlement au trimestre : 30 €
- ♦ Règlement au mois ou autres: 45 €

\* Tarifs sur la base du nombre de couchages par hébergement.

Ces tarifs peuvent évoluer en fonction des contraintes économiques et de la politique commerciale